

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3<sup>e</sup> VOIE Epreuve : CAS PRATIQUE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Marianne

Préfecture de X

DIRECTION DE LA COORDINATION,  
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE  
L'appui territorial

BUREAU DE LA COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : A

Courriel : B

A Y,  
Le 2,

Note à l'attention des directeurs et des  
directrices des services déconcentrés.

Objet : mise en œuvre du plan de sobriété énergétique  
dans les structures déconcentrées de l'Etat.

Références : - circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan  
de sobriété énergétique de l'Etat.

- faire aux questions du Gouvernement sur le plan de  
sobriété énergétique.

ANNEXES : - cartographie des acteurs

- plan d'action pour la mise en œuvre à  
l'échelle d'une sous préfecture.

La sobriété énergétique correspond aux changements de pratique qui nous permettent de consommer moins d'énergie tout en préservant l'accès aux services essentiels pour tous. Elle passe par des actions individuelles et collectives : de l'adoption d'éco-gestes par tous, à l'optimisation des équipements. Compte tenu de la situation actuelle, le Gouvernement a souhaité déployer sur le territoire français un plan de sobriété énergétique. Toutefois, les efforts de sobriété demandés à tous les Français doivent d'abord s'appliquer aux services publics afin de montrer l'exemple.

Cette note, présente dans un premier temps, les grandes lignes du plan de sobriété énergétique face à l'urgence énergétique et climatique.

Puis, dans un second temps, il sera précisé les modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées de l'Etat.

Pour finir, il y aura en annexe n°1 une cartographie des acteurs, et, en annexe n°2 un plan d'action pour la mise en œuvre à l'échelle d'une sous-préfecture.

## I Les grandes lignes du plan de sobriété énergétique.

### A) Situation d'urgence.

La guerre en Ukraine, a créé un risque de pénurie d'énergie. En effet, les approvisionnements de certains pays vers la France se sont considérablement réduits.

Par ailleurs, il y a une indisponibilité d'une partie de la production électrique française.

Ces deux éléments réunis provoquent donc un stock

d'énergie réduit pour la consommation française.

C'est pourquoi, il va falloir utiliser l'énergie correctement, et, ne pas la gaspiller.

De plus, notre consommation d'énergie a eu un impact sur le réchauffement climatique.

En effet, la décennie 2011-2020 a été la plus chaude depuis environ 125 000 ans, et, a pour cause l'activité humaine.

Cela, à pour conséquences marquées à l'eau et à l'alimentation déterioré, un impact négatif sur la santé, des sécheresses et des catastrophes naturelles en augmentation, des impacts irréversibles sur la perte de la biodiversité...

Face au contexte actuel, le Gouvernement a fixé des objectifs relatifs à la sobriété énergétique à atteindre.

### (B) Les objectifs.

Pour commencer, la Première ministre a fixé comme objectif à atteindre, une réduction de 10% des consommations globales d'énergie d'ici deux ans par rapport à 2019 carburant compris. Cela, correspond à une économie de 2TWh d'ici 2024, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 300 000 habitants comme la ville de Montpellier.

De même, cette réduction permettra de réduire de 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an les émissions annuelles de gaz à effet de serre.

Pour finir, il y a un double objectif pour l'année 2050:

D'une part, celui de sortir la France des énergies fossiles, et, d'autre part, celui d'atteindre la trajectoire de la neutralité carbone des services publics.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire d'instaurer une évolution culturelle et de long terme de nos modes de consommation.

Ceci, sera possible en impliquant l'humain et notamment, l'agent du service public.

## ⑥ L'implication de l'agent public.

Les 20 mesures constitutives du plan de sobriété énergétique de l'Etat, vont permettre d'impliquer l'agent public face à l'enjeu de la sobriété énergétique.

Tout d'abord, ce sont des gestes de la vie de tous les jours qui vont permettre à l'agent de réduire sa consommation d'énergie : ne pas utiliser le chauffage au dessus de 19° et la climatisation au dessous de 26° en moyenne, veiller à ce que les éclairages ornementaux ou non utiles soient bien éteints, limiter l'usage des écrans en débranchant tous les écrans non essentiels ...

Ensuite, ce sont les déplacements de l'agent qui doivent être modifiés : réduction de la vitesse pour les trajets professionnels à 110 km/h sur autoroute au lieu de 130 km/h, renforcement du déploiement du Forfait Mobilités Durables par une information des agents de son réhaussement de 200€ à 300€, respect de l'obligation de report de l'avion vers le train pour les trajets par voie ferroviaire intérieurs à 4h ...

Enfin, le recours au télétravail devra être encouragé pour l'agent, dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail signé le 13 juillet 2021. A noter, l'indemnité forfaitaire a été augmentée de 15% passant de 2,5€ par jour à 2,88€.

Cependant, il faut également modifier les établissements publics afin qu'ils consomment moins d'énergie.

## ⑦ Les bâtiments publics.

Plusieurs mesures, du plan de sobriété énergétique, vont permettre de réduire la consommation des bâtiments publics.

Parmis elles, il y a l'identification des projets d'installation d'équipement photovoltaïque pour l'autoconsommation, ou encore, la désignation des ambassadeurs sobriété dans chaque bâtiment, chargés de suivre au quotidien la mise en œuvre des mesures définies et la bonne information des agents.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Nantes

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3<sup>e</sup> VOIE

Epreuve : cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

I en sera de même, lors de la délivrance dans la commande publique l'intégration de dispositions relatives à la performance énergétique des produits consommateurs d'énergie.

IV Les modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées de l'Etat.

Lors de l'élaboration d'un plan d'action de sobriété, il faut prendre en considération que cela ne doit pas détériorer les conditions de travail, et, le service rendu au public.

Plusieurs critères sont à intégrer à l'élaboration du plan : les fluides, la mobilité, le numérique ...

Pour élaborer un plan d'action de sobriété, il faut d'abord réaliser un état des lieux.

Ⓐ Etat des lieux.

Il faut faire un état des lieux général de la structure déconcentrée de l'Etat.

Cela, va passer par un audit du bâtiment pour voir son isolation, le nombre de véhicules présent dans le parc ainsi que leur consommation, le nombre d'agents employés et le nombre de jour de travail en présentiel et en télé-travail.

Une fois, cet état des lieux réalisé, il y aura une base de données pour agir.

### ③ Les actions.

Les actions devront être planifiées à court, moyen et long termes afin de s'inscrire dans une continuité.

Cela, passera par une formation des agents, des travaux de rénovation énergétique, le remplacement du matériel ou de véhicule énergivores.

Cependant, ces actions ne devront pas être figées mais adaptées à chaque structures.

De même, si des agents sur la base du volontariat, souhaitent émettre des propositions qui permettraient également une économie d'énergie, ces dernières devraient être encouragées et valorisées.

### ④ Les acteurs.

Enfin, pour obtenir le meilleur résultat possible, il faut impliquer le plus de personnes, et ceux, à tout les niveaux.

Vous trouverez en annexe n°1 une cartographie des différents acteurs, et, en annexe n°2 une proposition de plan d'action.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance

Le chef du bureau de la  
coordination interministérielle  
et de l'environnement

Nom Prénom

Signature

6.1.12

## Annexe 1

### CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

- le ministère de la transition écologique	- Président de région
- le ministre de la transition énergétique	
- le ministre de la transformation et de la fonction publique	
- groupe ministériel piloté par la Direction de l'immobilier de l'Etat	- le réseau des coordinateurs de l'énergie.
- les secrétaires généraux des ministères.	- les cadres publics
- les ambassadeurs sobriété	- les agents public
- les étudiants	- les usagers

## Annexe 2

### Plan d'action pour la mise en œuvre à l'échelle d'une sous-préfecture.

#### I Informations des agents.

Pour débuter ce plan d'action, je vous propose d'organiser une réunion d'informations pour tous les agents de la sous-préfecture, concernant la sobriété énergétique.

Cette réunion, aura pour objet de présenter les mesures qui vont être mises en place au sein de la sous-préfecture. Cela, permettra également d'expliquer aux agents pourquoi il est indispensable d'adopter le plan de sobriété énergétique, et, d'annoncer les objectifs.

#### II La formation des agents.

Ensuite, il est important de former les agents aux bonnes pratiques.

Se propose qu'une formation soit dispensée par service directement dans leurs bureaux. Ainsi, ils pourront voir en temps réels les gestes à adopter (écran à éteindre, chauffage à baisser, réorganisation de l'espace de travail pour optimiser la lumière naturelle...)

Se propose également qu'une personne du service soit désignée comme référent sobriété énergétique.

En effet, si un des agents a des questions, il saura qui il peut aller voir pour obtenir des réponses.

Se propose également, qu'une formation à l'éco-conduite soit réalisée aux agents qui utilisent les véhicules du service. De ce fait, il y aura une réduction de la consommation des véhicules.

#### III La formation des managers.

Se propose que l'équipe encadrante de la sous-préfecture

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

soit former afin de savoir adapter son management au télé-travail.

Effectivement, cette nouvelle formule de travail est différente du travail en présentiel.

Si, les cadres sont à l'aise avec ce mode de fonctionnement, le télé-travail pourra être proposé plus fréquemment, se passer dans de meilleure condition, et, des économies d'énergie du bâtiment de la sous-préfecture seront réalisées.

#### IV) Le changement des véhicules.

Se propose que les véhicules thermiques soient progressivement remplacés par des véhicules électriques. Cela, limite l'impact du réjet de CO<sub>2</sub> sur la planète.

Pour aller plus loin dans l'économie d'énergie, il faudra installer des systèmes d'horloges, afin que la charge des véhicules électriques s'effectue pendant les heures creuses (de 22h à 6h).

Il serait également souhaitable, d'acquérir un ou deux vélos électriques, pour permettre aux agents devant réaliser des petits trajets de les utiliser au lieu de prendre la voiture.

#### V) La rénovation du bâtiment.

Enfin, je propose de demander la réalisation d'un audit énergétique au sein du bâtiment de la sous-préfecture. Ainsi, les points faibles pourront être identifiés, et,

en fonction des priorités et du budget, les travaux pourront être réalisés.

Je reste à votre disposition concernant ces propositions.

Le chef du bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement.

Nom      Prénom

Signature

DR

1112

12112